

ÉLECTIONS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA **CNRACL**

CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE



Fédération
Générale
Autonome des
Fonctionnaires

PAR VOTE ÉLECTRONIQUE ET PAR CORRESPONDANCE

DU **1^{er}** AU **15 MARS 2021**

RETRAITÉS

PIERRE-AYER

Carline
Assistante Socio-Éducative

FELDMAN

Alain
Kinésithérapeute

VIDAL

Michel
Adjoint Technique Territorial

ROLLAND

Josie
Sapeur-Pompier

**TOUS
RÉUNIS
POUR DÉFENDRE
NOS RETRAITES**

**SUR L'HEXAGONE
ET L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES
DE LA RÉPUBLIQUE**

VOTEZ



PIERUCCI

Marie-Noëlle
Infirmière

LECERF

Dominique
Adjoint Administratif

MAILLOT

Bertrand
Sapeur-Pompier

BUREAU

Marilyne
Aide-Soignante



CONTACT

secretariat.fgaf@orange.fr

NOS CANDIDATS SE PRÉSENTENT POUR :

- **DÉFENDRE** et **CONSOLIDER** notre régime spécifique de retraite des collectivités locales qui regroupe des fonctionnaires des Fonctions Publiques Territoriale et Hospitalière ;
- **MAINTENIR** le calcul de la pension sur la base du dernier indice de rémunération détenu au cours des 6 derniers mois de la carrière ;
- **OBTENIR** une véritable reconnaissance de la pénibilité de certains métiers (aide-soignant, pompier, etc.) permettant un départ anticipé à la retraite ;
- **ABROGER** le système dit de « l'âge pivot » qui n'a pas d'autre but que de reculer l'âge de départ à la retraite ;
- **REVALORISER** le montant de la pension minimum au niveau de 90 % du SMIC.

Ces revendications peuvent paraître utopiques, et pourtant elles ne le sont pas si les politiques admettent que les économies qui ont été faites sur le budget de la Fonction Publique ont largement dépassé les frontières du raisonnable. Force est de constater que les soignants et les forces de sécurité sont épuisés. Ils sont trop peu nombreux pour assurer la charge de travail habituelle et se trouvent donc noyés en cas de crise ou de « vagues » !



PAR VOTE ÉLECTRONIQUE
ET PAR CORRESPONDANCE



IL EXISTE UNE SOLUTION, IL FAUT INVERSER LE PROCESSUS ET INVESTIR DANS LES PERSONNELS QUI SONT APPELÉS EN « PREMIÈRE LIGNE » EN CAS DE CATASTROPHES.

L'augmentation des départs en retraite de ces dernières années est dû notamment au Papy-Boom mais aussi à leurs remplacements massifs par des contractuels. Certains établissements de l'hospitalière et des collectivités territoriales peuvent dépasser un taux de 30 % de contractuels dans leurs effectifs alors que ceux-ci ne cotisent pas à la CNRACL. Cette politique contribue de manière importante au creusement du déficit de notre caisse.

Un plan volontariste et conséquent de résorption de l'emploi précaire permettrait un redressement des finances sans augmenter les cotisations.

Notre indépendance vis-à-vis des partis politiques nous permet d'apporter une critique constructive que nous souhaitons porter au Conseil d'Administration de la CNRACL.

**C'EST POURQUOI NOUS APPELONS TOUS CEUX
QUI PARTAGENT NOS IDÉES À VOTER ET FAIRE VOTER
POUR NOS LISTES AUSSI BIEN POUR LES ACTIFS QUE LES RETRAITÉS.**